

Santé—Loi

La recherche médicale continue à être financée par le CRM et par le PNRDS. Le problème, c'est que depuis que la formule globale de financement existe, le Dr Wilson ou n'importe quel autre chercheur en médecine, ne peut plus faire passer les frais généraux dans le partage des frais; c'est compris dans les sommes versées aux provinces. J'ignore comment l'argent est transmis.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que le Règlement nous autorise, madame le ministre et moi, à tenir un dialogue maintenant. J'apprécie la façon dont elle a posé la question, dont elle a demandé de me mettre en contact avec le Dr Wilson. C'est un problème compliqué, et je l'ai abordé pour que le ministre et ses fonctionnaires l'étudient.

J'apprécie la façon dont elle a posé ses questions ainsi que les informations qu'elle a données, mais le ministre pourrait répondre à la lettre du Dr Wilson et avoir l'obligeance de m'envoyer une copie de sa réponse.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald). Elle est certainement au courant des préoccupations soudaines des ministres de la Santé des provinces auxquelles le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a fait allusion. Ces préoccupations de dernière minute sont étroitement reliées à l'amendement sur l'arbitrage exécutoire et au lien entre les gouvernements provinciaux et les médecins établis à l'article 12 du projet de loi.

J'aimerais que l'honorable représentante prenne la peine de parler à ses collègues du parti progressiste-conservateur qui sont ministres de la Santé dans la plupart des provinces pour leur faire comprendre que cet article n'est pas ce qu'ils croient, comme je l'ai fait moi-même avec le ministre de la Santé qui appartient à mon parti. Cet article n'a pas un caractère obligatoire. En fait, c'est ce que lui ont reproché l'honorable représentante et le député d'Oxford (M. Halliday). Le député d'Oxford a d'ailleurs proposé un amendement qui, s'il était accepté, donnerait à cet article un caractère obligatoire. Je voudrais savoir si l'honorable représentante serait disposée à expliquer à ces personnes, si ce n'est déjà fait, que cet article n'est pas ce dont il a l'air, car son application n'est pas obligatoire.

J'espère que nous ne nous retrouverons pas dans la situation que me font pressentir les observations du député de Calgary-Ouest et d'autres députés du parti progressiste-conservateur, situation qui obligerait le ministre à discuter avec les ministres de la santé des provinces d'un point qui, à leur avis, n'est pas exprimé dans le projet de loi.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je peux révéler que j'ai communiqué avec certains ministres. Le député sait que j'entretiens des rapports étroits avec le ministre de la Santé de l'Ontario. Comme nous représentons la même circonscription, nous avons eu l'occasion d'aborder la question. Je me suis efforcée de faire en sorte qu'on apporte à cet article les précisions mentionnées par le député. Avant de présenter notre motion qui, comme cela a été souligné, était beaucoup plus catégorique en ce qui a trait au mécanisme qui aurait accordé une compensation juste et raisonnable aux membres de la profession médicale, nous en avons fait parvenir le texte aux

ministres de la Santé des provinces. Ces derniers étaient donc au courant de nos intentions.

M. Blaikie: Monsieur le Président, comme nous avons rarement la possibilité de poser des questions à des conservateurs, nous devons saisir toutes les occasions qui se présentent.

Le député de Kingston et les Îles a soulevé la question du financement en affirmant que nous n'étions pas en mesure de réaliser certaines choses qu'elle voudrait voir accomplir, tout comme moi, d'autres membres du comité, ainsi que des témoins qui ont comparu devant ce dernier, parce que le gouvernement refuse de revenir sur la question des crédits provenant du gouvernement fédéral, ou parce qu'il n'a pas la volonté politique d'accorder des crédits supplémentaires.

Cela étant, et vu que le chef de son parti a promis cet été qu'un futur gouvernement progressiste conservateur augmenterait les crédits fédéraux pour l'assurance-maladie, l'honorable représentante peut-elle me dire si cette promesse tient toujours? Un gouvernement progressiste conservateur consacrerait-il davantage d'argent aux soins médicaux et serait-il disposé à renégocier...

M. le vice-président: A l'ordre. Je rappelle au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) que les observations et les questions doivent porter sur les questions traitées par le député précédent.

M. Blaikie: C'est le cas.

M. le vice-président: Il se peut que quelque chose m'ait échappé. Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) va répondre à la question.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je confirme absolument l'engagement que le chef de mon parti a pris l'année dernière au sujet du financement du régime de soins médicaux de notre pays. Il a dit ce qu'il ferait et a parlé des sommes supplémentaires qu'il voudrait voir injecter dans le système. Je recommande au député de retourner au Manitoba pour exhorter la population de cette province à voter pour les conservateurs lors des prochaines élections. De cette façon, nous serons sûrs d'avoir de meilleurs services médicaux au Canada.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je tiens à signaler que les Manitobains peuvent obtenir le même résultat de bien d'autres manières, sans engendrer des conséquences politiques aussi regrettables.

M. le vice-président: Débat. La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, des occasions comme celle-ci ne se présentent pas souvent dans une carrière politique, et j'espère qu'il y en aura d'autres. Pour la première fois, j'ai pu voir une question politique franchir une étape marquante de son histoire, en l'occurrence, l'assurance-maladie. Cette histoire a commencé en 1977, si je ne m'abuse. Le gouvernement fédéral essaie actuellement d'atténuer et de réparer certaines des conséquences de l'erreur qu'il a commise en 1977, alors qu'il a opté pour la formule globale de financement et abandonné en partie le droit qu'il avait eu jusque-là sur l'assurance-maladie.